FORMULE :

Durée de la formation	Ci-après
Dates de formation et délais d'accès	1 stage par semestre (Nous consulter)
TARIF T.T.C	Fonction parcours



CER FORMATION PRO C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

PROGRAMME DE FORMATION



Titre Professionnel de Conducteur(trice) de TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Lieu De formation

En centre de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Conducteur-trice de transport en commun

- Sera capable de
• Réaliser le transport en commun de personnes, en service urbain, interurbain, régional, national ou international, selon la réglementation routière, les règles de sécurité des biens et des personnes et les impératifs de délai et de qualité.
- Peut :
• Effectuer des opérations dans le cadre de circuits touristiques ou de voyages (itinéraire, prestations hôtelières, formalités douanières, commentaire touristique,...).

Contact:

CESCA FORMATION
03 29 38 49 74
cesca2@orange.fr

Version du document : Indice G du 09.02.2026







CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

PUBLIC VISE

Toute personne qui souhaite exercer le métier de conducteur(trice) du transport routier de Voyageurs

ENCADREMENT

Formateurs titulaires du BEPECASER ou du TP ECSR mention 'groupe lourd' et
Formateurs bénéficiant d'une forte expérience professionnelle de conducteur routier.
Formateurs spécialisés SST
Formateurs spécialisés PRAP et incendie

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Pour toute information sur l'accessibilité, vous pouvez vous adresser à Delphine DIDIER : didierdelphine@wanadoo.fr

RESULTATS ATTENDUS

Obtention du Titre professionnel

PRE-REQUIS

Être titulaire du permis B
Être âgé d'au moins 21 ans le jour de la session de validation
Être reconnu apte médicalement par un médecin agréé par la Préfecture,
Être titulaire de L'Attestation de Droits à Conduire Sécurisée (ADCS)
Satisfaire aux tests d'entrée en formation (tests écrits).

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Livret Code de la route transport en commun de personnes et code voiture
1 aire de manœuvre spécifiques pour Car
Une piste agrée par le délégué à la sécurité routière
Salle informatique
Autocars équipés pour la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite
Toutes nos salles sont équipées de vidéo projecteurs, lecteurs DVD, télévisions et logiciels spécifiques

SANCTION DE LA FORMATION

Si réussite à la session de validation :
délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail –Niveau 3 –
Permis D + FIMO
Certificat SST ou APS-TRV
Carte de qualification conducteur
Attestation de Formation Incendie.

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988







CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

Le titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route, composé d'une seule unité constitutive, ne peut permettre la délivrance d'une certification partielle.

Durée de la formation

Acquis du candidat à l'entrée en formation	Heures Globales	Dont heures d'utilisation du véhicule	Dont heures effectives de conduite individuelle	Heures maximales de conduite en simulateur haut de gamme
Permis B seul	399	30	25	8
Avec Permis D sans FIMO	315	24	20	8
Avec Permis D + FIMO (par formation)	210	16	13	2

Débouchés possibles et métiers exercés

Les types d'emplois accessibles.
Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux.
Conducteur affecté à des services de transport scolaire (CPS).
Conducteur de navettes de gares, d'aéroports ou de personnel d'entreprises ainsi que du transport à la demande (TAD).
Machinistes receveurs.
Conducteur receveur.
Conducteur/Conductrice de Petit Train touristique.
Code ROME :
N4103 : Conduite de transport en commun sur route.

Taux de réussite

Année	Nbre de participants	Abandon	% de réussite
2019	12	1	100 % 11 Reçus sur 11 présentés

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988






CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

Comment sont évalués les progrès de l'élève en cours et à la fin de la formation ?

Evaluation réalisée pendant le parcours de formation,
Epreuve de synthèse : mise en situation professionnelle
Epreuve théorique générale du permis de conduire
Entretien technique
Dossier de synthèse de pratique professionnelle

Conditions de réussite aux examens ou conditions d'évaluation de fin de formation

ETG (Epreuve du code de la Route) : 2 séries de 40 questions sont tirées au sort, les candidats y répondent consécutivement. Un minimum de 35 bonnes réponses à l'une des deux séries est exigé pour valider cette épreuve

Sont dispensés de l'ETG les candidats :
- se présentant à la session d'examen étant titulaire de la catégorie D du permis de conduire ;
- titulaires de l'ETG depuis moins de cinq années à la date d'entrée en formation ;
- titulaires d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf AM, A1 et A2) depuis moins de cinq années à la date d'entrée en formation.

Mise en situation professionnelle N°1 :

Temps 1 (durée : 1 heure) - Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de sa conduite sur l'environnement ;

Le bilan des compétences est composé de trois ensembles : Un ensemble comprenant trois blocs de compétences notées 0, 1, 2 ou 3, sauf les compétences « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord » et « savoir s'équiper et s'installer » qui sont notées 0, 1 ou 2. Si vous avez commis une erreur éliminatoire, la lettre « E » est inscrite au regard de la compétence en cause. Un ensemble intitulé « autonomie et conscience du risque », comprenant trois compétences transversales notées 0, 0,5 ou 1. Un ensemble composé des deux compétences « courtoisie au volant » et « conduite économique et respectueuse de l'environnement », permettant chacune de se voir attribuer 1 point.

Obtenir 17 points minimum/28 Sans erreur Eliminatoire

- Temps 2 (durée : 30 minutes) – Conduite hors circulation

Bon si total de points obtenu > à 16 points pour la partie théorique de l'épreuve + réussir la manœuvre

Mise en situation professionnelle n°2 :

Réalisation d'une prestation de transport
La mise en situation professionnelle n°2 se déroule en deux étapes :
- Étape 1 (durée : 1 h 10 minutes) - Réalisation d'une étude de cas relative à une prestation de transport ;
- Étape 2 (durée : 1 h 05 minutes) - Mise en pratique de l'étude de cas et manœuvres sur le plateau technique.

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988







CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

Maintien des compétences acquises

En cas d'échec au titre de conducteur de transport en commun sur route lors de la première session, le candidat conserve, pour une présentation à une deuxième session, le bénéfice des épreuves réussies en première session dans les conditions suivantes :
« 1° Pendant un an, à compter du dernier jour de la première session, les résultats :
« – du questionnaire professionnel n° 1 correspondant à l'épreuve théorique générale (ETG) ;
« – de la mise en situation professionnelle n° 1, temps 1 ;
« – de la mise en situation professionnelle n° 1, temps 2.

« 2° Pendant trois mois, à compter du dernier jour de la première session, le résultat global des épreuves du questionnaire professionnel n° 2, de la mise en situation professionnelle n° 2 et de l'entretien technique.

« Lors de la deuxième session, le candidat passe les épreuves non réussies en première session et les épreuves dont il ne conserve pas le bénéfice, ainsi que l'entretien final.
« L'épreuve de mise en situation professionnelle n° 1 temps 2 (conduite) se déroule sans rattrapage.

« – En cas d'échec à une deuxième session, seul le candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire tel que précisé au II du présent article peut se présenter à une troisième session d'examen. Dans le cadre d'une présentation à une troisième session, le candidat ne conserve pas le bénéfice des épreuves réussies précédemment. Il passe la totalité des épreuves prévues au référentiel d'évaluation.

Comment est évaluée la formation ?

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés, l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle …

Des Feuilles de présence sont émargées par demi-journée par le stagiaire et contresignées par le(a) formateur(trice)







WWW.CESCA-FORMATION.COM

Vue Synoptique de l'emploi-type

ACTIVITES TYPES	Compétences professionnelles	
Réaliser, en sécurité, un transport de Personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun	1	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
	2	Conduire et manoeuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
	3	Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
	4	Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
	5	Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun
	6	Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

PROGRAMME DE FORMATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988






CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

Identifier les objectifs et étapes de la formation

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

Acquérir les connaissances requises pour se préparer à l'épreuve théorique générale

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Porter secours
- Précautions nécessaires en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques
- Eléments liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Acquérir les connaissances requises pour se préparer aux interrogations orales et écrites

- Situations dégradées et accidents
- Conducteur
- Equipement des véhicules
- Réglementation sociale européenne et française
- Règlementation transport
- Documents spécifiques (conducteur, véhicule, transport)
- Masses et dimensions des véhicules
- Règles de circulation et signalisation spécifiques
- Mécanique
- Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles
- Comportement en présence d'un accident
- Conduite en montagne ou zones accidentées
- Gestes et postures, accident du travail
- Chargement, surcharge
- Dépassement
- Dynamique du véhicule
- Alcool, médicaments, stupéfiants, fatigue et troubles du sommeil
- Eco-conduite et conduite citoyenne
- Angles morts, porte-à-faux
- Comportement en tunnels et aux passages à niveau
- Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988






CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

- Respect des différentes réglementations sociales - RSE (réglementation sociale européenne) - Réglementation sociale nationale - Vérification et utilisation du tachygraphe
- Lecture de carte et calculs professionnels - Cartes routières, GPS, internet, itinéraire
- Contrôles de sécurité - Réglage siège, volant, rétroviseurs et autres équipements - Éthylotest anti démarrage (EAD) - Documents de bord - État intérieur et extérieur du véhicule - Niveaux - Organes du véhicule - Equipements dont la plateforme PMR - Zones du véhicule propices à la criminalité et au trafic de clandestins - Signalements
- Consignes d'exploitation - Systèmes embarqués - Tableaux de roulement et planchette d'horaires - Régulation –

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun

- Conduite d'un autocar - Utilisation rationnelle des commandes - Les règles de sécurité et le respect du code de la route - Adaptation de l'allure aux conditions de circulation - Conduite de nuit - L'anticipation - Réaction des autres usagers de la route - Les usagers vulnérables - Utilisation d'une carte routière et/ou d'un dispositif de navigation - L'attitude professionnelle en toute circonstance
- Manœuvres - Utilisation rationnelle des commandes - L'arrêt commercial - Manœuvres en toute sécurité

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun

- Accueil - Attitudes et bienveillance - Equipements - Plateforme adaptée aux personnes à mobilité réduite - Risques
- Renseignement à la clientèle - Utilisation des systèmes embarqués

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun

- Matériel embarqué - SAE - Billettique - Système d'information voyageur - Matériel de confort
- Contrat de transport - Titres de transport (billet individuel et billet collectif) - La gestion de caisse
- Prestation (en occasionnel ou service librement organisé) - Présentation personnelle - Présentation des équipements et du déroulement du voyage - Présentation des prestations de l'entreprise

Prévenir les risques et mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

- Prévention des risques - Accidents en circulation et à l'arrêt - Secourisme - Moyens de lutte contre les incendies - Constat amiable
- Situations difficiles - Incivilité et vandalisme - Principe de base de gestion des situations difficiles

Hygiène de vie - Aptitudes physique et mentale - Alcool, tabac, médicament… - Sommeil - Alimentation - Sensibilisation aux troubles musculo squelettiques (TMS)

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun
- Rôle des différents organes, éléments constitutifs, principe de fonctionnement, caractéristique et utilisation
- Réinitialisation d'un système
- Comportement commercial face à un dysfonctionnement et transmission de l'information

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988







CER FORMATION PRO
C'EST RÉUSSIR

WWW.CESCA-FORMATION.COM

- Le conducteur(trice) routier interurbain de voyageurs conduit un autocar d'une capacité supérieure à 9 places (y compris le conducteur) afin d'assurer le transport interurbain de personnes dans des conditions optimales de sécurité, de confort et de service à la clientèle.

- Il(elle) satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport de personnes.

- Il(elle) prépare le transport qu'il devra réaliser, il(elle) vérifie le véhicule et ses équipements, il(elle) prend les consignes auprès du service exploitation, renseigne ou vérifie les documents nécessaires à la réalisation du transport de voyageurs. Il(elle) réalise son activité sur des itinéraires préétablis qui comportent des points de prise en charge et de dépose de la clientèle. Il s'agit essentiellement de desserte de lignes régulières, voire de services occasionnels. Il(elle) peut être affecté à des services scolaires, des navettes ou des transports à la demande.

- Il(elle) assure une prestation de transport dans le respect des réglementations, adopte une conduite économique et un comportement éco-citoyen. Tout au long de son activité, il(elle) représente l'entreprise auprès des autres usagers et il(elle) est un vecteur commercial essentiel vis à vis des clients.

- Pendant et à l'issue de chaque prestation, il(elle) doit faire face aux aléas et en rendre compte systématiquement au service concerné. Il(elle) vérifie la pertinence des consignes reçues au regard des réglementations applicables. En cas de danger imminent, il(elle) prend les mesures de sécurité visant à préserver l'intégrité des personnes, de leurs biens et du matériel. Il est le garant du bon déroulement du transport et de l'ambiance qui règne dans le véhicule pendant la prestation. En cas d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être mise en jeu.

- En interne à l'entreprise, il(elle) collabore et échange avec le service d'exploitation. Il(elle) fréquente ponctuellement les collègues conducteurs ou collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs et éventuellement les personnels du service de maintenance. Il(elle) peut être en contact avec un responsable de groupe, guide ou organisateur de voyage dans le cadre d'un service occasionnel. Il(elle) a aussi pour interlocuteur les forces de l'ordre, les services des douanes et les services de secours.

- Cet emploi s'exerce sur la voie publique et fait constamment appel à la sécurité, en circulation mais aussi à l'arrêt, lors de la montée et de la descente des clients, en cas de panne, d'incident ou d'accident.

- Il(elle) est amené à exercer son métier de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. L'activité peut s'exercer la semaine, le week-end et les jours fériés. Le service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une journée. Il(elle) peut également avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il convient de faciliter l'accès notamment à la montée et à la descente. Le contexte d'exercice du métier peut être facteur de stress. L'exercice de l'emploi de conducteur interurbain requiert une bonne condition physique ainsi qu'une présentation personnelle correcte. Selon l'organisation en place au sein de l'entreprise et les exigences du service à réaliser, il(elle) peut être amené à effectuer une prise de service dépostée (dans un autre lieu que l'entreprise, tel que son domicile).

ORGANISME TESTEUR CACES GLOBAL CERTIFICATION

CER CESCA FORMATION

Siège Social : 12 quai du Musée - EPINAL
Centre de formation : 20 rue Albert Camus – EPINAL
Tel. : 03.29.38.49.74 | 06.70.10.56.63
Mail : cesca2@orange.fr

SIRET : 316 831 817 000 28
APE : 8553 Z
Formation Continue : 41880059988